



ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪᓂᓪᓂᓪ  
Nunavut Maligaliurvia  
Legislative Assembly of Nunavut  
Assemblée législative du Nunavut

## ***AVIS AUX MÉDIAS***

---

### **Publication du rapport de la commissaire à l'intégrité**

**IQALUIT, Nunavut (28 mars 2022)** - Le président de l'Assemblée législative, Tony Akoak, a publié aujourd'hui le rapport intitulé *Rapport de la commissaire à l'intégrité du Nunavut au président de l'Assemblée législative concernant le possible conflit d'intérêts relatif à la nomination du sous-ministre intérimaire des Ressources humaines*.

L'article 48 de la *Loi sur l'intégrité* prévoit que l'Assemblée législative « étudie le rapport dans les 10 jours de séance qui suivent le jour de son dépôt devant elle. Elle y donne suite avant la fin de la session au cours de laquelle le rapport a été déposé devant elle ».

Des exemplaires du rapport peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'Assemblée législative à l'adresse [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca).

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :  
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative  
(867) 975-5105